

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 JUIN 2023

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 2 Juin 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 24

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, RYSPERT, DERGHAL, MIRASOLA, CRASNAULT, BIREMBAUT, DENIS, DUPONT, ATTEN, THOMAS, CARTA, CYBURSKI, DUCHEMIN, ANDRZEJCZAK, BOUCHEZ, AMOURI, SANCHEZ, FEDDAL, HOCHART, GAJDA, BOUTON.

Ont donné pouvoir : Monsieur AUDIN (*pouvoir à Monsieur CRASNAULT*), Madame THUROTTE (*pouvoir à Madame MIRASOLA*), Monsieur DERUELLE (*pouvoir à Monsieur ANDRZEJCZAK*), Monsieur BELLEGUEULE (*pouvoir à Monsieur AMOURI*), Madame CARPENTIER-BORTOLOTTI (*pouvoir à Madame BOUTON*), Monsieur BRAILLY (*pouvoir à Monsieur HOCHART*), Monsieur VANDENDOOREN (*pouvoir à Madame GAJDA*).

Absents excusés : MM. TONNEAU, DANDOIS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur HOCHART.

DELIBERATION N° 10 : MARCHÉ DE TRAVAUX DE RÉNOVATION/CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE BERTHELOT À DENAIN. Modification de Marché n° 6 du lot 1 : Gros œuvre étendu.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

Dans le cadre de l'opération de rénovation/reconstruction du groupe scolaire Berthelot, une modification de marché est nécessaire pour le lot 1 Gros Œuvre Étendu.

Considérant que cette modification de marché porte sur un contrat conclu en procédure adaptée, non soumis à avis de la Commission d'Appel d'Offres, le Code Général des Collectivités Territoriales (L.1414-4 du CGCT) n'impose pas un avis préalable de cette commission avant d'appeler l'assemblée délibérante à statuer sur cette modification.

Cette modification entraînant une augmentation du contrat initial de plus de 5%, sa conclusion n'entre pas dans les délégations d'attributions du Conseil Municipal faite au Maire (Délibération n° 7 du 28 mai 2020), et relève donc de la compétence du Conseil.

I - Modification de marché n°6 pour le contrat n° 2021/45 – Rénovation/Construction du groupe scolaire Berthelot – lot 1 Gros Œuvre étendu.

Le marché n° 2021/45 de travaux de rénovation/construction du groupe scolaire Berthelot – lot 1 gros œuvre étendu, a été attribué à la société HDF CONSTRUCTION par décision n° 2021-63/COI du 4 août 2021. Il a été notifié le 6 septembre 2021 pour un montant de 2 860 000 € HT, soit 3 432 000 € TTC.

a. Rappel du contenu des premières modifications de marché.

A ce jour, cinq modifications de marché ont été prises :

- Une modification n° 1 prise par décision du Maire n° 2022-56/COI du 15 avril 2022 de 60 890,20 € HT, pour l'ajout d'un ascenseur avec cabine PMR.

.../...

- Une modification n° 2 prise par décision du Maire n° 2022-129/COI du 22 juillet 2022 de 33 642,55 € HT, pour des travaux supplémentaires visant à améliorer le confort thermique et acoustique de l'école.

- Une modification n° 3 prise par décision n° 2022-138/COI le 31 août 2021 pour prolonger le délai d'exécution de la phase 1 de travaux de 9,5 à 11 mois. Cette prolongation était sans incidence financière.

- Une modification de marché n°4 prise par délibération n° 10 du Conseil Municipal du 15 décembre 2022 afin de formaliser l'ajout de travaux supplémentaires suite à la prise en main de l'aile neuve de l'école lors de la rentrée 2022 et au démarrage de la rénovation de l'ancienne école. Le montant de cette modification s'élève à 62 607,65 € HT.

- Une modification de marché n° 5 prise par délibération n° 11 du Conseil Municipal du 13 avril 2023 pour participation aux frais de gardiennage de l'école Berthelot. Le montant de cette modification est de 31 617,73 € HT, soit 37 941,28 € TTC.

b. Modification de marché n° 6 – Dédoublément de la classe M3.

La projection des effectifs de l'école pour l'année scolaire 2023/2024 nécessite de réaliser le dédoublement de la salle de classe M3.

Le montant de la modification de marché est de 6 782,82 € HT, soit 8 139,38 € TTC.

Le total des modifications de marché n° 1 à 6 s'élève à 195 540,95 € HT, soit 234 649,14 € TTC, ce qui équivaut à 6,84 % du montant initial du marché. Ces modifications correspondent à des modifications de faibles montants autorisé par l'article R.2194-8 du Code de la Commande Publique.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

● **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la modification de marché n° 6 du marché 2021/45 de rénovation/reconstruction de l'école Berthelot – lot 1 gros œuvre étendu avec la société HDF CONSTRUCTION et tout autre document afférent à cette affaire.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE PAR 30 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION.

S'est abstenu : Monsieur FEDDAL.

Le Secrétaire de séance,

J. HOCHART.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,



Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....